

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DE20230622_046/371</b>
	<b>Du 22 JUIN 2023 à 18 heures30</b>
<b>NOMBRE :</b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... 18</b> <b>De Votants : ..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 9</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Objet :</b> <b>Table d'orientation - Demande subvention Département et Nîmes Métropole</b>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; ROUQUIER Bruno ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme BERLINE Marion qui avait donné procuration à Mme GIMENO Sophie ; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b></p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Madame Isabelle MAZAY, rapporteur, expose :

En partenariat avec l'Association « Pierres sèches » de Caveirac, une table d'orientation sera installée sur la parcelle communale BL 1 au lieudit « les Vallons » conformément au plan cadastral annexé à la présente.

Cette table d'orientation, en forme de couronne, en lave émaillée, permettra d'identifier et de mettre en valeur le patrimoine de Caveirac ainsi que des sites de la Vaunage. Elle sera également source d'informations sur les éléments naturels remarquables de notre garrigue pour les promeneurs.

Ce mobilier sera réalisé par la technique de l'inclusion par vitrification avec une interprétation à l'aquarelle d'après une prise de vue photographique.

Le support en pierres sera réalisé par l'Association « Pierres sèches » conformément aux conseils techniques de la société Picbois, pressentie pour fournir la table d'orientation.

Madame Mazay précise que l'opération est éligible à des subventions du Département et de Nîmes Métropole au titre des fonds de concours sur le programme « petit patrimoine ». La commission culture, réunie le 31 mai dernier, a émis un avis favorable.

Sous couvert d'obtention de ces subventions, le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 4 729.57 € HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Fourniture de la table d'orientation	1 359.57	Subventions :	
Conception graphique	2 560.00	- Conseil Départemental	1 182.41
Pose sur éléments existant	810.00	- Fonds de concours de Nîmes Métropole (50% du reste à charge)	1 773.58
		Autofinancement	1 773.58
<b>TOTAL</b>	<b>4 729.57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 729.57</b>

Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

**APPROUVE** le projet d'acquisition d'une table d'orientation et son plan de financement.

**DECIDE** de solliciter une subvention d'investissement auprès du Département du Gard et un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour le projet précité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **26 JUIN 2023**

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance  
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>